



DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DE L'URBANISME

ARRIVÉ
22 AVR. 2014

16 AVR. 2014

TRABET

A l'attention de M. Michel WAMBST

17, route d'Eschau – BP 30308

67411 ILLKIRCH

Affaire suivie par Nathalie LECLERC

Nos Réf. : ED/NL/U-2014-0274

Objet : Terrain pour centrale mobile à MERU

Monsieur le Directeur Général,

Dans le cadre des travaux de réfection de l'Autoroute A16 au Sud de Beauvais, vous m'avez contacté pour l'installation envisagée d'une centrale d'enrobage sur un terrain appartenant à la société SANEF, en bordure de l'A16, sur la commune de MERU.

Nous émettons un avis favorable à votre projet de demande d'autorisation temporaire au titre des installations classées pour la protection de l'environnement sous réserve de l'avis des pouvoirs publics.

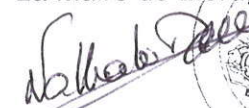
Une convention d'occupation précaire pour ce terrain, devra être établie avec le propriétaire.

A l'issue des travaux sur l'A16 et à l'arrêt de l'installation, le site devra être remis dans l'état permettant les constructions, installations, ouvrages et dépôts liés au fonctionnement ou à l'entretien de l'Autoroute A16, conformément à la réglementation du Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de mes salutations distinguées.

A Méru, le 16 AVR. 2014

La Maire de Méru,


Nathalie RAVIER

